

Communiqué de presse (embargo: mardi 3 février 2015, 11h30)

Entrée en vigueur du Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise

Les communes de Biel/Bienne, Nidau, Brügg, Ipsach et Port ont élaboré le Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise entre 2011 et 2014. Ce plan démontre comment il est possible de couvrir le besoin en chaleur et/ou l'approvisionnement correspondant des bâtiments, et ce, de manière efficace et avec une part élevée d'énergies renouvelables. Le 28 janvier 2015, le Canton de Berne a approuvé ce plan directeur qui revêt un caractère obligatoire pour les autorités.

Le Canton de Berne honore les vastes travaux réalisés pour le développement territorial par les cinq communes en coopération avec l'Association régionale seeland.biel/bienne et le bureau de planification Planar AG et a approuvé le Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise en date du 28 janvier 2015. Ce plan directeur entre en vigueur début février 2015 dès la publication de l'avis d'approbation. Il marque une étape décisive sur la voie d'un avenir énergétique durable.

De l'avis de Barbara Schwickert, directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement de la Ville de Bienne, «les objectifs du plan directeur sont certes ambitieux, mais tout à fait réalisables. Jusqu'en 2025, la part des énergies renouvelables dans la consommation en chaleur totale des bâtiments doit passer de 3% aujourd'hui à 35%. Pour les immeubles appartenant aux communes, l'objectif visé est de 50%. À l'horizon 2035 du plan directeur, cette proportion est même fixée à 70% et à 75% pour les bâtiments communaux». Cela correspond aussi aux objectifs que le Canton de Berne a formulés dans sa propre stratégie énergétique en 2006 et dont il soutient la mise en œuvre avec vigueur auprès des communes.

Le nouveau Plan directeur intercommunal de l'énergie montre de quelle manière concrète cela doit être réalisé ainsi que où et à quel agent énergétique le mieux approprié il faut faire appel à l'avenir. Ce plan directeur formule 44 mesures et les fixe dans la carte énergétique sur le plan spatial. Il représente donc un instrument global de planification servant non seulement à soutenir l'harmonisation requise entre le développement territorial et l'utilisation des énergies, mais aussi à fixer des priorités. C'est ainsi qu'il vise l'utilisation accrue de rejets de chaleur à haute valeur énergétique et la création de réseaux de chaleur. Les eaux souterraines et la géothermie présentent encore un grand potentiel, de même que les cours d'eaux, notamment le lac de Bienne.

Simultanément, la stratégie énergétique du Canton de Berne prescrit aussi une réduction du besoin de chaleur de 20% jusqu'en 2035, ce qui doit être atteint par des rénovations pas-à-pas

Le Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise revêt un caractère obligatoire pour les autorités communales de Biel/Bienne, Brügg et Nidau. Selon le Plan directeur cantonal, ces trois communes font parties des 34 communes dites «importantes au plan énergétique», et sont tenues d'élaborer un tel plan de l'énergie. Les communes d'Ipsach et de Port «non importantes au plan énergétique» ont toutefois décidé de mettre ce plan à profit en tant qu'instrument de travail, mais toutefois sans le déclarer obligatoire pour les autorités.

En revanche, les directives du Plan directeur revêtent aussi un caractère obligatoire pour les entreprises d'approvisionnement en énergie des communes ainsi que pour les sociétés MÜVE S.A. et STEP S.A. La Direction cantonale des travaux publics, des transports et de l'énergie a approuvé également le Plan directeur, de sorte qu'il est aussi contraignant pour elle-même.

Le Plan directeur de l'énergie montre également pour les particuliers quelles énergies renouvelables doivent être utilisées en priorité et dans quels quartiers en cas de remplacement d'installations de chauffage.

Le Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise sera remanié tous les 4 ans et adapté ainsi aux nouveaux enseignements et développements.

Pour tout renseignement complémentaire:

Barbara Schwickert

Conseillère municipale, directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement de la Ville de Bienne, présidente du Groupe d'accompagnement du Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise

Tél.: 032 326 16 01

Courriel: Barbara.Schwickert@biel-bienne.ch